

jefacture.com, la plateforme de référence pour les PME, accompagnera les entrepreneurs et les entreprises vers la réforme de la facture électronique de 2024.

Plus de 2 milliards de factures sont émises chaque année en France. Or, à partir du 1er juillet 2024 et progressivement, les 4 millions d'entreprises et associations françaises qui reçoivent ou émettent des factures en mode B2B devront avoir adopté la facturation électronique.

Pour déposer et recevoir ces factures, les entreprises devront utiliser le portail de l'état (PPF) ou une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) qui doit être immatriculée par l'administration fiscale. Il ne sera plus autorisé à un fournisseur d'envoyer une facture papier ou en format PDF directement à son client B2B.

Les entreprises devront aussi transmettre à l'administration fiscale certaines informations (opération appelée e-reporting) relatives à leurs opérations commerciales. Ainsi, les entreprises qui commercent avec des particuliers ou des entreprises étrangères devront faire un rapport de leurs transactions et des paiements reçus.

JEFACTURE.COM, UNE PLATEFORME DE RÉFÉRENCE CONÇUE AVEC LES EXPERTS-COMPTABLES

Plusieurs solutions seront proposées aux entrepreneurs et entreprises pour les accompagner vers l'adoption de la réforme de la facture électronique. Toutes devront apporter des gains de productivité.

La plateforme **jefacture.com** a été conçue par **ECMA**, association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables et développée par Unifiedpost Group, fournisseur de services de dématérialisation de factures en mode Cloud et organisme de paiement (via sa filiale Unifiedpost Payments) dans 32 pays en Europe. Élaborée avant tout par et pour les professionnels du chiffre, jefacture.com est **une solution simple, performante et complète pour répondre de manière optimale aux obligations de facturation et de reporting électroniques des entrepreneurs et PME françaises. L'intégration des fonctions de paiement permet à jefacture.com d'automatiser complètement les fonctions de e-reporting réclamée par l'administration fiscale avec la réforme de 2024.**

Initialement réservée à l'usage exclusif des cabinets comptables et de leurs clients, elle se devait d'accueillir tous types d'entreprises, grands facturiers, PME, avec ou sans expert-comptable, afin de devenir la plateforme de facture électronique de référence. **Elle devient aujourd'hui accessible à toutes les entreprises et associations de France** avec une nouvelle version qui apporte :

1. Un mode de facturation par abonnement payé directement par l'entreprise
2. Un accueil qui permet à l'entreprise de s'enregistrer directement sur jefacture.com sans y être invitée par un expert-comptable.

Les services offerts par jefacture.com en France sont proposés par Unifiedpost dans 32 pays européens sous les marques Banqup.com et Billtobox.com. Plus de 500 000 PME utilisent les services de Unifiedpost en Europe, ce qui confère à jefacture.com une légitimité sans équivalent.

JEFACTURE.COM, ANTICIPER POUR FAIRE D'UNE OBLIGATION LÉGALE UNE OPPORTUNITÉ

jefacture.com est conçue pour apporter un service complet autour des deux fonctions de base nécessaires à la vie d'une entreprise : collecter les factures d'achat et émettre les factures de vente. Ce service complet intègre le paiement des fournisseurs et le recouvrement des sommes dues par les clients. Cette richesse fonctionnelle permet de faciliter la gestion des tâches administratives de l'entreprise et de complètement automatiser la gestion des rapports requis par les autorités administratives avec la réforme de 2024.

Solution globale, jefacture.com permet dès aujourd'hui aux PME et associations de passer à la facture électronique. Elle simplifie et automatise les tâches administratives :

- Conformité avec les obligations légales
- Réception des factures fournisseurs
- Création et envoi des factures clients en format électronique
- Réduction des frais bancaires grâce à un compte bancaire dédié aux paiements
- Paiement de ses fournisseurs et paiement des clients simplifiés à partir de la plateforme
- Échange automatique des documents avec son expert-comptable
- Visibilité sur ses paiements, sa trésorerie et ses échéances
- Consultation et activation de toutes ces tâches à partir d'une application smartphone

jefacture.com apporte aussi un archivage pour 10 ans des documents (obligation légale)

“Les experts-comptables sont au cœur de l'économie et de la société. Nous nous devons d'engager et d'accompagner toutes les entreprises dans l'obligation de facture électronique. Nous avons donc décidé d'ouvrir la plateforme jefacture.com à l'ensemble des entreprises en France, clientes ou non d'un expert-comptable. La Profession de par sa vocation citoyenne accompagne toutes les entreprises vers plus de sérénité déclare Jean Saphores, Vice-Président d'ECMA.”

“Les entreprises ne doivent pas subir cette échéance de la réforme de la facture électronique de 2024 car la dématérialisation des échanges est inexorable. Ce qui peut sembler une contrainte est une fabuleuse opportunité pour toutes les entreprises pour gagner du temps et de l'argent car la facture papier génère des coûts considérables, bien au-delà des frais d'affranchissement ! Déjà utilisée par de très nombreuses PME en Europe, la technologie de jefacture.com a l'avantage de faire partie de l'écosystème des experts-comptables. L'entrepreneur pourra bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel qui connaît la solution et sa situation.”, explique Jean-Pierre Gardille, Directeur France de Unifiedpost.

À propos d'ECMA

Association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil National de l'ordre des experts-comptables, ECMA est une structure dédiée à la production et à la commercialisation de solutions numériques facilitant et sécurisant et le quotidien de la profession d'expert-comptable. ECMA agit pour le bien commun de la profession et accompagne les experts-comptables dans leur transition numérique et celle de leurs clients.

Parmi ces solutions, jefacture.com est la plateforme de factures électroniques pensée par les experts-comptables pour leurs clients. jefacture.com est utilisé quotidiennement par plusieurs milliers de cabinets d'expertise comptable et leurs clients.

A propos de Unifiedpost

Unifiedpost est l'éditeur et l'opérateur de la première plateforme de factures électroniques en mode Cloud pour les services aux PME en Europe. L'organisation de Unifiedpost est basé sur ses trois filiales : « Documents », « Identity » et « payments ». Unifiedpost opère et développe une plateforme 100% Cloud pour apporter des solutions simples et intelligentes aux problèmes administratifs et financiers des entreprises. Depuis sa création en 2001, la société s'est considérablement développée, avec des bureaux dans 32 pays et plus de 500 millions de documents traités en 2021 et adressant ses services à plus de 500 000 PME et plus de 2 500 grandes entreprises grâce à ses plateformes.

Quelques chiffres et éléments clés :

- Fondée en 2001, l'entreprise bénéficie d'une expérience reconnue
- Chiffre d'affaires 2021 : 171 millions d'euros
- Plus de 1400 collaborateurs
- Plus de 500 millions de documents traités en 2021
- Portefeuille de clients diversifié dans un grand nombre de secteurs (banques, crédit-bail, services publics, médias, télécommunications, tourisme, prestataires de services de sécurité sociale, organismes publics, etc.) comprenant aussi bien de grandes entreprises internationales que des PME
- Unifiedpost Payments, filiale à 100 %, est reconnue comme établissement de paiement par les autorités Européennes et la Banque Nationale de Belgique
- Partenaire SWIFT certifié
- Plusieurs fusions et acquisitions internationales
- Coté sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles sous le symbole "UPG"

